

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020\_06\_07\_10-DE



(Finistère)

Landéda, le 1<sup>er</sup> juillet 2020

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2020**

**COMMISSION DES MOUILLAGES**

**RAPPORT N°10-06/2020**

Par arrêté interpréfectoral n°2019084-0122 du 25 mars 2019, 3 zones de mouillages et d'équipements légers (Kameuleud, Baie des Anges et Cézon) ont été officialisées sur la commune de Landéda.

Une commission mouillage doit être créée par le conseil municipal qui sera composée de 3 membres élus et 3 membres représentants les 3 associations de plaisanciers.

La liste des membres sera ensuite rédigée par arrêté du maire.

Il est proposé au Conseil municipal :

- De créer la commission de mouillages composée de la manière suivante : trois élus et trois membres représentant les trois associations de plaisanciers ;
- D'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de la décision.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**Nombre de membres**

en exercice	= 27
Présents	= 24
Votants	= 27

**Délibération du conseil municipal**

**N°10-06/2020**

**Réunion du 06 juillet**

**COMMISSION DES MOUILLAGES**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Anne POULNOT-MADEC, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Jean-Luc CATTIN, Danielle FAVE, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Marie-Laure LOUBOUTIN, Laurent QUEZEDE, Camille SORDET, Jean-Pierre GAILLARD, Marine VAUTIER, Jean-Luc LE ROUX, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Muriel COLLOMBAT A David KERLAN

Frédéric LE COZE A Martine KERFOURN

Pascale BIHANNIC A Christophe ARZUR

Monsieur Laurent LE GOFF a été élu(e) secrétaire de séance.

**Laurent LE GOFF, rapporteur(e), entendu(e),**

**Le conseil adopte a l'unanimité cette délibération.**

**0 voix contre :**

**Le conseil municipal,**

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté interpréfectoral n°2019084-0122 du 25 mars 2019 ;

VU le rapport du Maire ;

Considérant que le Conseil municipal a décidé de désigner ses membres à mains levées,

DÉLIBÈRE

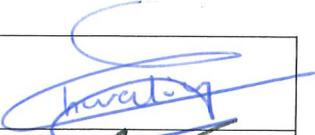
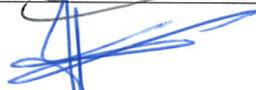
**ARTICLE 1** : Le Conseil municipal décide de créer la commission de mouillages pour les trois zones de mouillages d'équipement léger de la manière suivante :

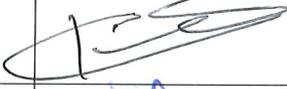
- 3 élus ;
- 3 représentants des associations de plaisanciers.

**ARTICLE 2 :** Le Conseil municipal décide de désigner comme représentants élus :

- M. Laurent LE GOFF
- Mme Marie-Laure LOUBOUTIN
- M. Christophe ARZUR

**ARTICLE 3 :** Le Conseil municipal décide d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant sa mise en œuvre.

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	
FAVÉ Danielle	
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	Procuration
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	
QUÉZÉDÉ Laurent	
SORDET Camille	
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	
LE ROUX Jean-Luc	
LE COZE Frédéric	Procuration
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Bihannic

Envoyé en préfecture le 20/07/2020

Reçu en préfecture le 20/07/2020

Affiché le

ID : 029-212901011-20200706-2020\_06\_07\_10-DE